

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE VALOUSE

Envoyé en préfecture le 25/10/2024
Reçu en préfecture le 25/10/2024
Publié le 24/10/24
ID : 026-212603633-20241012-2024_10_01-DE

Séance du 12 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 12 d'octobre à 10 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Janine AMAR, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	7
En exercice	7
Qui ont pris part à la délibération	7
Date de la convocation	06/10/2024

Présents : Mesdames AMAR Janine, ROUSSIN Christine,
Mrs BASQUIN Lilian, BUR Frédéric, LIEVAUX Émilien, MIRANDA Raphaël, BROCHEC Frédéric
Absents : 0
Secrétaire de séance : BUR Frédéric

Objet : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 29/08/2024	Délibération n°2024-10-01
--	---------------------------

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,

Vu le projet de procès-verbal, Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 29 août 2024, a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Raphaël MIRANDA.

Il convient à ce titre que les membres du Conseil valident le procès-verbal ou demandent à le modifier.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,
VALIDE le procès-verbal du Conseil Municipal du 29 août 2024

POUR : 7
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Le Maire de Valouse,
Janine AMAR


